

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4426**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Travaux - Lot n° 3 :
ouvrages d'art et maçonnerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4426**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Travaux - Lot n° 3 : ouvrages d'art et maçonnerie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2012-3419 du 9 juillet 2012, le Bureau a autorisé la signature du marché public de travaux, lot n° 3 : ouvrage d'art et maçonnerie pour l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône, dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône. Ce marché a été notifié sous le numéro 2012-620, le 10 août 2012 au groupement d'entreprises Comte/HTPI pour un montant de 791 963,60 € HT, soit 947 188,47 € TTC.

Dans le cadre du marché précédemment cité, il est nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires suivantes relatives à :

- des aléas liés aux crues de la Saône. La montée successive des eaux de la Saône (à partir d'octobre 2012) au cours de travaux de terrassement, a eu pour conséquence une érosion des pieds de murs de quais existants, provoquant un affouillement localisé des murs et de la chaussée. La mise en place de mesures de sécurité, de dispositifs de confortement nécessaires à l'endiguement de ces dégradations et à la conservation des ouvrages a conduit à la réalisation de travaux et prestations supplémentaires,

- des aléas techniques liés au mauvais état des pierres constatées après dépose. Les pierres de cadettes existantes destinées à être réutilisées, ont présenté des états très dégradés (dégradations internes avec délitage) lors de leur dépose. Un linéaire important de pierres n'est que partiellement récupérable, ce qui a nécessité des apports complémentaires de pierres importants.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 193 259,54 € HT, soit 231 138 € TTC, porterait le montant total du marché à 985 223,14 € HT, soit 1 178 326,88 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 24,4 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2012-620 conclu avec le groupement d'entreprises Comte/HTPI pour les travaux d'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - lot n° 3 : ouvrage d'art et maçonnerie, dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône. Cet avenant, d'un montant de 193 259,54 € HT, soit 231 138,00 € TTC, porte le montant total du marché à 985 223,14 € HT, soit 1 178 326,88 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 18 avril 2013 sur l'opération :

- n° 0P06O2077, pour la somme de 9 212 600 € en dépenses à la charge du budget principal,
- n° 1P06O2077, pour la somme de 2 400 € en dépenses et de 393 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux,
- n° 2P06O2077, pour la somme de 205 000 € à la charge du budget annexe de l'assainissement.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 231 138,00 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.